

ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Pierre SUEUR,

Député du Loiret

48, bd. Alexandre-Martin,

45000 - ORLEANS

Tél.: 38 53 25 40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 16 SEPTEMBRE 1986

COMMUNIQUE

J'avais saisi la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) d'un questionnaire diffusé à l'initiative de M. Jacques DOUFFIAGUES, ministre délégué aux Transports et maire d'Orléans, aux habitants d'Orléans, que je jugeais être de nature inquisitoriale.

M. Jacques FAUVET, président de la C.N.I.L., vient de m'écrire que cette Commission avait décidé que la diffusion de ce questionnaire devait être interrompue.

Ce questionnaire était destiné à l'établissement d'une carte de quotient familial permettant d'obtenir des réductions sur les tarifs des restaurants scolaires, centres aérés et d'autres prestations sociales.

Les personnes auxquelles ce questionnaire était destiné devaient indiquer "le nom et l'adresse de leur notaire", "le nom et l'adresse de leur mutuelle", la date de première mise en circulation de leur véhicule. Les étrangers devaient indiquer la date de leur entrée en France et fournir des précisions sur "leur dernier voyage à l'étranger". Chaque famille devait indiquer (avec justificatifs) le montant de l'ensemble de ses dettes, ainsi que des aides reçues du Secours Catholique. Les destinataires étaient informés du "caractère obligatoire des réponses faites au présent formulaire".

Le maire d'Orléans a absolument tenu à diffuser ce questionnaire, malgré l'opposition des élus socialistes et des responsables de parents d'élèves.

M. DOUFFIAGUES se prétend "libéral". Il vient de montrer en cette circonstance que cela ne l'empêchait pas d'agir au mépris des libertés individuelles et du respect qui est dû à la vie privée de chacun.

Jean-Pierre SUEUR,

Député du Loiret,

Conseiller municipal d'Orléans.